

HONORAIRES DE NEGOCIATION

Pourcentage d'honoraires concernant la vente de locaux à usage d'habitation, terrains à bâtir et fonds de commerces.

Pour Plus de 100 000 € : 5 % T.T.C.

De 50 000 € à 100 000 € : 15 % T.T.C.

De 0 € à 50 000 € : 20 % T.T.C.

Honoraires programme neuf : 5 % TTC

HONORAIRES DE MISE EN LOCATION

Pourcentage d'honoraires concernant les locations à l'année meublée (1an) et vide (3/6/9).

A la charge du locataire

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8,00 € /m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3,00 € /m²

A la charge du bailleur

- honoraires d'entremise et de négociation inf à 50 m² : 100,00 €
- honoraires d'entremise et de négociation sup à 50 m² : 200,00 €
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8,00 € /m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3,00 € /m²

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

- 8 % H.T. du loyer mensuelle + TVA en vigueur